



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n°1
2025

Bulletin officiel n° 1 du 2 janvier 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo1>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure

Programme des concours d'admission à l'École normale supérieure pour la session
2025 – Modification

→ [Arrêté du 13-12-2024](#) - NOR : ESR52434118A

École nationale des chartes

Nombre et répartition des postes mis au concours d'entrée en première année à
l'École nationale des chartes en 2025

→ [Arrêté du 19-12-2024](#) - NOR : ESR52434758A

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription aux tableaux d'avancement de l'inspection générale de l'éducation, du
sport et de la recherche – Année 2025

→ [Arrêté du 11-12-2024](#) - NOR : MEN12434033A

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lille (groupe I)

→ [Arrêté du 19-07-2024](#) - NOR : ESRD2426962A

Nominations

Médiateurs académiques

→ [Arrêté du 02-12-2024](#) - NOR : MENB2432769A

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon (groupe I)

→ [Arrêté du 04-12-2024](#) - NOR : ESRD2433663A

Informations générales

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice)

→ [Avis](#) - NOR : ESRS2433268V

École normale supérieure

Programme des concours d'admission à l'École normale supérieure pour la session 2025 – Modification

NOR : ESRS2434118A

→ Arrêté du 13-12-2024

MESR – DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2013-1140 ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 3-11-2022 modifié ; arrêté du 15-7-2024

Article 1 – À l'article 1 de l'arrêté du 15 juillet 2024 fixant le programme des concours d'admission à l'École normale supérieure pour la session 2025, les mots :

« – Flaubert, Madame Bovary, éd. G. Séginger, Flammarion, coll. "GF", 2018 ; »

sont remplacés par les mots :

« – Flaubert, Madame Bovary, éd. G. Séginger, Flammarion, coll. "GF", 2024, ISBN : 9782081216129 ; ».

Article 2 – Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 décembre 2024,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

École nationale des chartes

Nombre et répartition des postes mis au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2025

NOR : ESRS2434758A

→ Arrêté du 19-12-2024

MESR – DGESIP/DGRI A1-3

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 19 décembre 2024, le nombre de postes mis au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2025 est fixé à **20**.

La répartition des postes entre les deux sections du concours est fixée ainsi qu'il suit :

- section A : 12 postes ;
- section B : 8 postes.

Les lauréats peuvent être nommés fonctionnaires stagiaires dans la limite de ces 20 postes.

Tableau d'avancement

Inscription aux tableaux d'avancement de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – Année 2025

NOR : MENI2434033A

→ Arrêté du 11-12-2024

MEN – MSJVA – MESR – IGESR

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 2019-1001 du 27-9-2019 modifié ; arrêté du 28-4-2022 ; arrêté du 16-12-2022 ; sur proposition de la cheffe de l'IGESR par intérim

Article 1 – Sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès à la 1^{re} classe du corps des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2^e classe dont les noms suivent :

- Armelle Poutrel ;
- Nelly Fesseau (sous réserve de réintégration dans le corps permettant de remplir la condition des trois années de services effectifs) ;
- Matthieu Lahaye (sous réserve de réintégration dans le corps permettant de remplir la condition des trois années de services effectifs).

Article 2 – Sont inscrits au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au 1^{er} échelon spécial du grade de 1^{re} classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle D), les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1^{re} classe dont les noms suivent :

- Ariane Azéma ;
- Noëlle Balley ;
- Éric Dutil ;
- Antoine Mioche.

Article 3 – Est inscrit au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025, pour l'accès au 2^e échelon spécial du grade de 1^{re} classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle E), l'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 1^{re} classe dont le nom suit :

- Olivier Barbarant.

Article 4 – La cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 11 décembre 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Pour le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche par intérim,
Anne Szymczak

Nomination

Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lille (groupe I)

NOR : ESRD2426962A

→ Arrêté du 19-7-2024

MESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 19 juillet 2024, Guénaël Pira, membre du corps des administrateurs territoriaux, est nommé dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lille (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 16 septembre 2024 au 15 septembre 2028.

Nominations

Médiateurs académiques

NOR : MENB2432769A

→ Arrêté du 2-12-2024

MEN – MESR – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 modifié ; arrêté du 30-10-2023 ; sur proposition de la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Article 1 – Sont nommées médiateurs académiques à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

Académie d'Aix-Marseille

Alain Capion
Antoine Delgado
Geneviève Ovinet
Michèle Vandrepotte

Académie d'Amiens

Patrick Chéron
Catherine Pautre-Quint
Sylvain Teetaert

Académie de Besançon

Maryse Adam-Maillet

Académie de Bordeaux

Marc Buissart
Annie Lhérété
Miguel Torres

Académie de Clermont-Ferrand

Patrick Roumagnac

Académie de Corse

Dominique Orsoni

Académie de Créteil

Michelle Cardin
Elisabeth Chaniaud
Marie-Christine Culioli
Catherine Fleurot
Claudine Ledoux
Yves Zarka

Académie de Dijon

Françoise Delaspre
Annette Gien

Académie de Grenoble

Jean-Charles Brunet
Marie Marangone
Jean-Marc Simon

Académie de la Guadeloupe

Edmond Lanclas

Académie de la Guyane

Yolaine Charlotte-Bolore
Claude Ezelin

Académie de Lille

Alain Galan
Francis Picci
Jean-Marie Trapani
Serge Vanderkelen

Académie de Limoges

Guy Bouissou
Max Gratadour

Académie de Lyon

Jean-Pierre Batailler
Viviane Henry

Alain Undersee
José Vazquez
Académie de la Martinique
Claude Davidas
Académie de Montpellier
Christian Dasi
Catherine Dumas
Régis Haulet
Sylvie Le Bolloch
Claude Mauvy
Académie de Nancy-Metz
Corinne Brun-Wilhelm
Brigitte Jouvert
Karima Stephany
Académie de Nantes
Gérard Boccanfuso
Jean-Paul Francon
Patrice Herzecke
Xavier Vinet
Académie de Nice
Jean-Louis Dode
Corinne Petit
Académie de Normandie
Christian Giraud
Françoise Héry
Dominique Procureur
Académie d'Orléans-Tours
Hugues Sollin
Académie de Paris
Ruth Alimi
Gilles Bal
Simone Bonnafous
Ghislaine Hudson
Michelle Proquin
Christiane Vaissade
Académie de Poitiers
Françoise Boisseau
Annie Mathieu
Marie Paquet
Académie de Reims
Alain Demotier
Marie-Claire Ruiz
Académie de Rennes
Brigitte Kieffer
Denis Schenker
Christian Willhelm
Académie de la Réunion
Isabelle Lemarchand
Yves Mannechez
Académie de Strasbourg
Marie-Estelle Godar
Daniel Pauthier
Michèle Weltzer
Académie de Toulouse
André Cabanis
Marc Laborde
Pierre Roques
Académie de Versailles
Justin Azankpo
Myriam Blanchard
Isabelle Bryon
Patrice Dutot
Bernard Gary
Hélène Ménard
Claudine Peretti
Académie de Mayotte et Collectivités d'outre-mer
Philippe Couturaud
Centre national d'enseignement à distance

Jean-Michel Bregeon
Irène Dallez
Alain Zenou

Article 2 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieure et de la recherche.

Fait le 2 décembre 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale,
Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Catherine Becchetti-Bizot

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon (groupe I)

NOR : ESRD2433663A

→ Arrêté du 4-12-2024

MESR – DE SE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 décembre 2024, Irène Gazel, membre du corps des administrateurs territoriaux, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de la ComUE Université de Lyon (groupe I) du 10 janvier 2025 au 9 janvier 2029.

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice)

NOR : ESR2433268V

→ Avis

MESR – DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant à compter du 1^{er} mars 2025 au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'emploi de délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, référent pour les sites universitaires de Nice Sophia-Antipolis et Toulon. Le poste est localisé à Nice.

Le poste est implanté administrativement à Nice, au rectorat, en tant qu'antenne délocalisée de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Drari – rectorat de région académique Paca).

Le délégué régional académique adjoint exercera ses fonctions sous l'autorité du délégué régional académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, lequel relève de l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et, par délégation de celle-ci, du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri). Les démarches et actions que mène le délégué régional adjoint s'inscrivent dans le cadre de cette relation.

Le régional académique adjoint participera aux missions transversales de la délégation et sera plus particulièrement chargé des relations de proximité dans le périmètre des deux sites universitaires de Nice Sophia-Antipolis et Toulon, notamment avec les partenaires publics et privés de la recherche et de l'innovation. Il s'appuiera sur l'expertise administrative et financière de la direction régionale académique à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui lui apportera son soutien sur l'ensemble des dossiers qu'il aura en charge.

La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation est notamment amenée à travailler en étroite collaboration avec non seulement les services du rectorat de région académique mais aussi ceux de la préfecture de région dans le cadre d'une démarche interministérielle. Il s'agira aussi d'interagir avec les services du conseil régional en charge de l'Esri afin de concerter les actions de l'État et du conseil régional.

Le délégué régional académique adjoint sera appelé à contribuer à toutes les missions de la Drari en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, telles que mentionnées dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche, et notamment :

- éclairer les autorités de l'État sur les enjeux de recherche et d'innovation du territoire et être en mesure de proposer des démarches de mise en œuvre de politiques publiques ;
- contribuer, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le recteur de région académique, le recteur délégué pour l'Esri et le préfet de région, à la structuration territoriale de la recherche dans les universités, les organismes de recherche et autres dispositifs issus des différents volets du PIA ;
- participer à l'analyse des politiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de recherche et d'innovation, notamment à travers les différents dialogues (dialogues de performance, contrats d'objectifs, de moyens et de performance) organisés avec les établissements ;
- participer à la programmation et au suivi des actions du contrat de plan État-Région (CPER) en lien avec les universités, les organismes de recherche et les collectivités territoriales ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologies et suivre les structures qui y concourent (Satt, incubateurs, et structures de diffusion technologique – CRT/CDT/PFT, etc.) ;
- évaluer les projets du concours de création d'entreprises innovantes (i-Lab) et ceux d'autres initiatives de l'État, notamment dans le cadre de France 2030, et de l'Europe ;
- expertiser les dossiers de crédit d'impôt recherche (CIR) et jeune entreprise innovante (JEI) en lien avec l'administration fiscale, instruire les demandes de financement de thèses Cifre ;
- participer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science, ainsi qu'aux enjeux Science et Société (label Saps) en interaction avec les services du rectorat et ceux du conseil régional dans le cadre de la coordination état-région pour la CSTI ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- interagir avec les services du conseil régional en charge de l'Esri afin de concerter les actions de l'État et du conseil régional.

Le délégué régional académique adjoint pourra représenter le délégué dans différentes instances de la région, conseils d'administration et/ou conseils scientifiques.

Pour exercer ces fonctions, le candidat devra justifier d'une solide expérience professionnelle de la recherche et de son administration, d'une bonne connaissance de l'environnement universitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et tout particulièrement du territoire azuréen et des organismes de recherche, d'un intérêt pour les problématiques de transfert de technologies et d'entreprenariat, pour les démarches de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ainsi que pour les enjeux Science et Société.

Qualités relationnelles, sens du collectif, capacités rédactionnelles, sens de la diplomatie, capacité à rendre compte et à partager l'information, réactivité et disponibilité sont attendues.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique adjoint, il pourra percevoir une indemnité de fonction qui se compose d'une part fixe annuelle et d'une part variable annuelle telles que prévues par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permettra d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche, sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et/ou au sein de l'espace européen, et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par messagerie électronique aux adresses suivantes :

- ce.recteur-delegue-esri@region-academique-paca.fr ;
- jean-luc.parrain@recherche.gouv.fr ;
- ai-huynh.van@recherche.gouv.fr.

Tous les renseignements sont disponibles :

- au rectorat de région académique (jean-luc.parrain@recherche.gouv.fr) ;
- ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).